



44^{ème} réunion du Comité de direction

Yaoundé, les 8 et 9 avril 2022

NOTE DE PRESENTATION DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA 44^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT

La 44^{ème} réunion du Comité de direction d'AFRISTAT se tient les 8 et 9 avril 2022 dans la salle de conférence de l'hôtel La Falaise à Yaoundé (Cameroun).

Les participants à la 44^{ème} réunion du Comité de direction d'AFRISTAT seront logés à l'hôtel La Falaise de Yaoundé. Une navette assurera le transport des participants de l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen (NSI) à l'hôtel La FALAISE.

Les membres du Comité qui n'auraient pas fait le déplacement à Yaoundé pourront néanmoins prendre part à la réunion qui est organisée sous format hybride. Le canal leur sera communiqué au plus tard le 7 avril 2022.

A. QUELQUES ÉLÉMENTS DE PROCÉDURES À RESPECTER AVANT LES DÉLIBÉRATIONS

Les travaux seront dirigés par le Président en exercice du Comité de direction. En cas d'absence, ledit Comité désignera un président parmi ses membres (art. 23 du traité).

Le Comité délibère valablement si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou dûment représentés (art. 24 du traité). A cette date, quinze Etats valablement représentés constituent le quorum. Il sera donc procédé à la vérification du quorum et des pouvoirs des suppléants.

Est membre du Comité de direction, avec voix délibérative, le « *responsable de l'organisme central de statistique* » de chaque Etat membre (art. 19).

Il reste entendu que les autres participants prennent part aux délibérations avec voix consultative.

B. DOCUMENTS DE TRAVAIL

Les documents préparés pour la réunion ont été mis à la disposition de tous les participants avant leur arrivée à Yaoundé. Néanmoins, tous les documents relatifs à la réunion seront remis aux participants dès leur arrivée à Yaoundé. Il s'agit :

- du rapport d'activité 2021 d'AFRISTAT (CD44/22/04) ;
- du rapport d'exécution du budget 2021 d'AFRISTAT (CD44/22/05) ;
- du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution du budget 2021 d'AFRISTAT (CD44/22/06) ;

- du rapport de la Commission de contrôle d'exécution du budget 2021 d'AFRISTAT (CD44/22/07) ;
- de la note sur la situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006 - 2015 (CD44/22/08) ;
- de la note sur la situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2016 - 2025 (CD44/22/09) ;
- de la note sur la situation des contributions des partenaires au financement des activités d'AFRISTAT 2016 - 2025 (CD44/22/10) ;
- Projet d'avis de recrutement au poste de Directeur général d'AFRISTAT au titre de la période 2024–2027 (CD44/22/11) ;
- Projet d'avis de recrutement d'un Cabinet de consultant pour la conduite d'une étude stratégique d'AFRISTAT à l'horizon 2035 (CD44/22/12) ;
- Compte rendu de l'examen par le Conseil des Ministres de l'étude sur la révision du Traité portant création d'AFRISTAT et la proposition d'un nouveau modèle économique (CD44/22/13) ;
- Projet de statut du personnel d'AFRISTAT révisé (A titre d'information) (CD44/22/14) ;
- des relevés de conclusions des réunions statutaires passées.

Tous ces documents peuvent être téléchargés sur le site Internet d'AFRISTAT à partir de l'adresse <https://www.afristat.org/documents-du-comite-de-direction/> moyennant une clé d'accès.

C. POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA 44^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION D'AFRISTAT

C.1. Ouverture de la réunion (point 1)

La cérémonie d'ouverture des travaux sera présidée par M. Blaise Bienvenu ALI, Directeur Général de l'Institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES), Président du Comité de direction qui conduira ensuite les travaux.

C.2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail (point 2)

Documents de référence : CD44/22/02 et CD44/22/03

Le Comité de direction est invité à examiner, amender et adopter le projet d'ordre du jour et le projet de calendrier des travaux qui ont été préparés par la Direction générale d'AFRISTAT.

C.3. Examen et approbation du rapport d'activité 2021 d'AFRISTAT, y compris le compte rendu de la mise en œuvre des recommandations, résolutions et décisions de la 43^{ème} réunion du Comité de direction et de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres (point 3)

Document de référence : CD44/22/04

La Direction générale présentera son rapport d'activité 2021 ainsi que l'état de mise en œuvre des recommandations de la 43^{ème} réunion du Comité de direction et de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres.

Ce rapport rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action 2021, donne les principaux résultats et fait état des difficultés rencontrées dans l'exécution des activités programmées. Cinq (5) annexes complètent le rapport : la première donne la situation de la participation de la Direction générale aux

rencontres internationales, la deuxième est relative à l'état de la mise en œuvre des recommandations et décisions prises lors des sessions précédentes des instances statutaires, la troisième a trait aux appuis directs apportés aux Etats membres et aux organismes partenaires, la quatrième porte sur le détail des activités réalisées et des résultats obtenus et la cinquième présente le Cadre logique du PSTA avec évaluation des indicateurs des cibles en 2021.

A cet effet, **elle invite le Comité à examiner les résultats obtenus et à adopter le rapport d'activité de la Direction générale.**

C.4. Questions budgétaires et administratives (point 4)

C.4.1. Questions budgétaires : Exécution du budget 2021 d'AFRISTAT (point 4, i)

Documents de référence : CD44/22/05, CD44/22/06, CD44/22/07.

Le rapport de la Direction générale rendra compte de l'exécution du budget 2021 d'AFRISTAT, adopté lors de la 42^{ème} réunion ordinaire du Comité de direction, tenue les 2 et 3 juin par visioconférence. Dans son exposé, la Direction générale va aussi rappeler les conditions qui ont prévalu à l'exécution du budget 2021 et retracer la contribution financière des partenaires techniques et financiers.

Le rapport d'exécution du budget 2021 (**CD44/22/05**) fait un bilan complet des moyens financiers ayant contribué à l'atteinte des résultats de l'année (Cf. document **CD44/22/04**). Les comptes financiers ont été examinés par le Commissaire aux comptes EGCC dont les différents rapports figurent dans le document **CD44/22/06**. La Commission de contrôle de l'exécution du budget, dont le rapport **CD44/22/07** est mis à disposition, a effectué les vérifications appropriées.

Le Commissaire aux comptes fera une présentation de son rapport au titre de l'exercice 2021. La Commission de contrôle budgétaire au titre de l'année 2021 sera aussi invitée à donner son avis sur l'exécution budgétaire 2021 d'AFRISTAT.

Sur la base de ces rapports, la Direction générale propose au Comité d'approuver son rapport d'exécution du budget 2021 et de lui donner quitus sur sa gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

C.4.2. Questions administratives : (point 4, ii)

Pour la désignation des membres des instances statutaires, la Direction générale fait la proposition qui suit :

(i) Comité de direction

La République centrafricaine assure la présidence jusqu'au 31 décembre 2022. **Conformément à nos usages, le Bénin assurera la présidence pour la période 2023-2024.**

Lors de 42^{ème} réunion, le Comité avait donné mandat à la Guinée Bissau pour désigner un membre coopté en remplacement de celui de la Côte d'Ivoire dont le mandat arrivait à terme le 31 décembre 2020.

La Direction générale suggère au Comité de direction de désigner le deuxième membre coopté par un ressortissant du Burkina Faso en remplacement de celui de la Guinée Bissau dont le mandat arrive à terme le 31 décembre 2022. La Direction générale rappelle par ailleurs n'avoir reçu aucune lettre de désignation d'un membre coopté de la part de la Guinée Bissau.

(ii) Commission de discipline

Les membres de la Commission de discipline sont désignés pour deux ans par le Conseil des Ministres sur proposition du Comité de direction. **La Direction générale suggère au Comité de direction de remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les membres en fin de mandat.**

A cet effet, elle suggère au Comité de direction de remplacer la République de Guinée et les Comores respectivement par la Guinée Bissau et le Gabon pour la période 2023-2024.

(iii) Commission de contrôle d'exécution du budget

Les membres de la Commission de contrôle d'exécution du budget sont nommés par le Comité de direction pour un mandat de deux ans. **Les mandats du Sénégal et Djibouti se poursuivent jusqu'au 31 décembre 2023. La Mauritanie finit son mandat le 31 décembre 2022.**

La Direction générale propose au Comité de direction de remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2023, la Mauritanie par Cabo Verde pour la période 2023-2024.

(iv) Commission de sélection des experts

Les membres de la Commission de sélection des experts sont nommés par le Comité de direction pour un mandat de deux ans. **Les membres en poste sont le Mali et Madagascar. Ils seront en fin de leur mandat le 31 décembre 2022.**

La Direction générale recommande au Comité de direction de remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les membres en fin de mandat. A cet effet, elle propose au Comité de direction de désigner le Sénégal et le Tchad pour remplacer respectivement le Mali et Madagascar.

(i) Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est un organe consultatif du Comité de direction défini aux articles 26 à 32 du traité. Il comprend quatorze (14) membres :

- deux représentants du Comité de Direction, membres de ce Comité ;
- deux représentants des utilisateurs des travaux d'AFRISTAT, choisis parmi les personnalités des milieux économiques et syndicaux des Etats membres d'AFRISTAT ;
- deux professeurs, spécialistes en sciences économiques ou sociales, exerçant dans des établissements d'enseignement supérieur des Etats membres d'AFRISTAT ;
- deux représentants des organismes d'intégration économique et monétaire des Etats membres de la Zone Franc ;
- deux représentants d'organisations internationales intéressées au développement de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT ;
- deux personnalités qualifiées dans le domaine de la statistique et des études économiques ressortissant des Etats avec lesquels AFRISTAT aura passé des accords particuliers de coopération ;

- le directeur de la division de la statistique de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations unies ou son représentant ;
- le directeur chargé des études économiques de la Banque Africaine de Développement ou son représentant.

Les membres du Conseil scientifique sont nommés par le Comité de direction pour un mandat de quatre ans. Actuellement la liste des membres de cet organe est définie dans le tableau ci-après.

Tableau : Composition du Conseil scientifique

	États/Noms et Prénoms/Institutions	Collège représenté	Date de fin de mandat
1	Cabo Verde	Comité de direction	31 décembre 2022
2	Gabon	Comité de direction	31 décembre 2022
3	LAZAMANANA André Pierre - Madagascar	Utilisateurs	31 décembre 2022
4	(Non pourvu) - Niger	Utilisateurs	31 décembre 2025
5	KOUAKOU Kouadio Clément - Côte d'Ivoire	Professeur d'économie	31 décembre 2024
6	SCHOUAME Ebénézer Sylvain Benjamin Ferdinand- Cameroun	Professeur d'Economie	31 décembre 2023
7	CEMAC	Institution d'intégration	Membre permanent
8	UEMOA	Institution d'intégration	Membre permanent
9	Banque mondiale	Institution internationale	Membre permanent
10	Fonds monétaire international	Institution internationale	Membre permanent
11	France	États ayant des accords avec AFRISTAT	31 décembre 2022
12	Canada	États ayant des accords avec AFRISTAT	31 décembre 2019
13	Directeur Centre Africain de la Statistique	CEA	Membre permanent
14	Directeur du Département Statistique	BAD	Membre permanent

La Direction générale suggère au Comité de direction de remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les membres en fin de mandat.

Au titre des représentants des pays, les mandats Cabo Verde et du Gabon arrivent à échéance le 31 décembre 2022. La Direction générale suggère au Comité de direction de remplacer les membres en fin de mandat respectivement par le Togo et la Guinée Equatoriale.

Au titre des utilisateurs, la Direction générale propose au Comité de remplacer le représentant de Madagascar dont le mandat arrive à échéance le 31 décembre 2022 par un représentant de Sao-Tomé et Principe pour la période 1^{er} janvier 2023- au 31 décembre 2026.

C.5. Questions spécifiques (point 5)

C.5.1. Notes sur la situation des contributions aux Fonds 2006-2015 et 2016-2025 et des contributions des partenaires aux activités d'AFRISTAT (point 5, i)

Document : CD44/22/08, CD44/22/09, CD44/22/10

➤ Situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015

La Direction générale présentera au Comité la situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 au 15 mars 2022. Le taux de mobilisation du Fonds AFRISTAT au titre de la période 2006-2015 est évalué au 15 mars 2022 à 48,4%, en stagnation depuis août 2019. Il correspond à une mobilisation globale de 8,406 milliards francs CFA contre une estimation attendue de FCFA 17,155 milliards francs CFA.

La Direction générale invite le Comité à formuler une recommandation exhortant les Etats membres en retard de leurs contributions à respecter leurs engagements en versant au moins 40% de leur contribution, à la fin de l'année 2019, conformément à la résolution du Conseil des Ministres en sa session de mars 2019 à Niamey.

➤ Situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2016-2025

Le taux de mobilisation du Fonds AFRISTAT au titre de la période 2016-2025 est de 22,05% au 15 mars 2022. Il correspond à une mobilisation totale de de 6,769 milliards francs CFA contre une estimation attendue de 30,7 milliards francs CFA.

Les Etats membres ont versé 5,662 milliards francs CFA soit 30,27% de leur contribution, le montant total attendu des Etats étant de 18,705 milliards francs CFA.

Au titre des autres sources, le montant mobilisé est de 1,107 milliards francs CFA. Il représente 9,23% des 11,995 milliards francs CFA attendus.

Le Comité de direction est invité à faire d'autres propositions de mesures à prendre par le Conseil des Ministres afin d'assurer le recouvrement des contributions des pays retardataires.

C.5.2. Projet d'avis de recrutement au poste de Directeur général d'AFRISTAT au titre de la période 2024–2027 (point 5, ii)

Document : CD44/22/11

La Direction générale a préparé un projet de termes de référence pour lancer l'avis de recrutement du Directeur Général d'AFRISTAT au titre de la période 2024-2027.

Sur la base des éléments préparés, la Direction générale propose au Comité d'examiner et d'approuver ce projet et de l'autoriser à lancer l'avis de recrutement du Directeur Général d'AFRISTAT pour la période 2024-2027.

C.5.3. Projet de termes de référence pour la conduite d'une étude stratégique d'AFRISTAT à l'horizon 2035 (point 5, iii)

La vision d'AFRISTAT en vigueur a été formulée à la suite des réflexions stratégiques sur l'avenir d'AFRISTAT à l'horizon 2025 menées par le Comité de direction en sa session de juin 2012 à Cotonou. Tenant compte de l'évolution d'AFRISTAT et de celle de son environnement depuis sa création en 1993, la vision est libellée comme suit : **« A l'horizon 2025, AFRISTAT doit être une organisation internationale dotée de moyens adéquats et d'un mode de gestion plus moderne devant lui permettre d'une part, de sauvegarder la position acquise de centre de référence dans le domaine du renforcement des capacités statistiques prenant en compte les domaines émergents, de mieux développer son volet «observatoire» et, d'autre part, de continuer d'être un instrument d'intégration économique en Afrique».**

Depuis l'adoption de cette vision, l'Observatoire s'est engagé à travers les actions de planification à sa réalisation. L'horizon de la vision actuelle d'AFRISTAT arrive cependant à terme en 2025 et l'environnement dans lequel il évolue a connu bien de mutations (création de STATAFRIC, adoption de l'agenda 2063 de l'Union africaine, Création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), vellétés de création de la monnaie CEDEAO (ECO) etc.).

En vue d'inscrire l'action d'AFRISTAT dans cette dynamique du changement, la Direction générale présentera une proposition de termes de référence aux fins de conduite d'une étude stratégique d'AFRISTAT à l'horizon 2035.

Le Comité est invité à approuver les propositions d'objectifs et de résultats attendus ainsi que le chronogramme de réalisation de l'étude.

C.5.4. Compte rendu de l'examen par le Conseil des Ministres de l'étude sur la révision du Traité portant création d'AFRISTAT et la proposition d'un nouveau modèle économique

Sur invitation du Comité de direction, lors de sa 43^{ème} réunion tenue les 26 et 27 octobre 2021, la Direction générale a soumis les grandes orientations qui sous-tendent la révision du Traité et du nouveau modèle économique ainsi que les principales conclusions de l'étude à l'examen du Conseil des Ministres. Le Conseil avait exhorté les parties prenantes (Etats membres et leurs Banques centrales) à transmettre leurs observations sur la faisabilité du modèle économique dans un délai d'un mois, soit au plus tard la fin janvier 2022.

La Direction générale fera un compte rendu de l'examen, par le Conseil des ministres, de l'étude sur la révision du Traité portant création d'AFRISTAT et proposition d'un nouveau modèle économique ainsi que le point des observations reçues des parties prenantes.

La Direction générale souhaiterait recevoir des propositions du Comité sur la réécriture et la finalisation du Traité révisé ainsi que des dispositions à prendre pour faciliter son adoption par le Conseil des Ministres lors de sa prochaine session.

C.5.5. Projet de statut du personnel d'AFRISTAT révisé (A titre d'information)

Documents : CD44/22/14

La Direction générale a versé dans la documentation du Comité, le Projet de statut du personnel d'AFRISTAT révisé pour information.

C.6. Questions diverses (point 6)

C.6.1. Questions diverses proposées par les participants (Point 6, i)

Les participants à la 44^{ème} réunion du Comité de direction porteront à l'attention du Président les points qu'ils souhaitent inscrire dans cette rubrique.

C.6.2. Date et lieu de la 45ème réunion du Comité de direction d'AFRISTAT (Point 6, ii)

Le Comité est invité à faire des propositions de date et du lieu de l'organisation de sa 45^{ème} réunion.

C.7. Adoption du relevé de conclusions et clôture de la réunion (points 7 et 8)

Le Comité de direction examinera, amendera et adoptera le relevé de conclusions de ses travaux. Le Président du Comité de direction procédera à la clôture de la réunion.